

DEPARTEMENT
DE LA LOIRE

Mairie de Veauchette

ARRONDISSEMENT
DE MONTBRISON

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203242-20260320-202621-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2026

DELEGATION DE FONCTION 1^{er} ADJOINT

Le Maire de la Commune de Veauchette,

Vu l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal du 20 mars 2026 constatant l'élection de Monsieur Thierry LASSABLIERE en qualité d'adjoint au Maire,

Vu la délibération fixant le nombre d'adjoints au Maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Monsieur LASSABLIERE Thierry, 1^{er} adjoint au Maire,

ARRETE

Article 1 : En application de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, Monsieur LASSABLIERE Thierry 1^{er} adjoint est délégué pour assurer :

- le suivi et la gestion des dossiers de voirie, eau et assainissement
- le suivi de l'entretien des fossés d'eau pluviale,
- la gestion des relations avec Loire Forez Agglomération, pour les services voirie, eau, assainissement et eau pluviale,
- relation avec l'ASA,
- gestion par télégestion du chauffage du complexe sportif et du groupe scolaire,
- commission appel d'offres.
- procéder à la célébration des mariages sur le territoire de la commune en l'absence du maire,
- signer tous les actes d'état civil en l'absence du maire

Article 2 : Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les documents relatifs.

Article 3 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la Mairie et copie en sera adressée à M. le Sous-Préfet ainsi qu'à Monsieur le trésorier

Fait à Veauchette le 20/03/2026

Le Maire,
Jean-Paul TISSOT

